



Promouvoir
la gestion durable
de la forêt



CORSICA

N°001 – 1^{er} semestre 2013



Les journées du CRPF

Le CRPF de Corse organise régulièrement des journées de rencontres pour les propriétaires forestiers privés.

Renseignements au
04.95.23.84.24 ou par mail à
corse@crpf.fr

Journées mycologiques

Les sociétés mycologiques corses organisent comme des expositions. Cette année :

- 6-7 novembre à Bastia
- 16-17 novembre à Ajaccio
- 1^{er} décembre à Ghisonaccia
- 6-7-8 décembre à Porto-Vecchio

Renseignements au
06.16.82.29.90

TOUTES LES INFOS PEFC EN LIGNE

www.pefc-corsica.org

www.pefc-france.org

newsletter

UNE ANNÉE 2012 RICHE EN NOUVEAUTÉS !

L'année 2012 aura été l'occasion pour PEFC Corsica et la certification forestière en corse de cumuler les premières fois.

Un audit de renouvellement réussi


Les 5, 6 et 7 novembre 2012, PEFC Corsica a subi avec succès son premier audit de renouvellement. Cet audit, destiné à vérifier la compatibilité entre le fonctionnement de l'Entité d'accès à la certification et le Schéma français de certification forestière, n'a relevé aucune non-conformité. Il s'inscrit dans la démarche d'amélioration continue développée dans chaque région, et permet, en dehors du contrôle strict effectué à cette occasion, d'évaluer les pratiques mises en œuvre. Ainsi, 5 remarques et 9 opportunités d'amélioration ont été émises, et permettront de rendre le système plus efficace.

L'auditeur externe a donc renouvelé le certificat pour les 5 ans à venir.

Les premiers contrôles de propriétaires forestiers

Cet audit a également été l'occasion pour PEFC Corsica de réaliser ses premiers contrôles auprès des propriétaires certifiés. La commune de Guagno et monsieur De Menou ont ainsi eu à illustrer leur façon de prendre en compte les engagements PEFC (cahier des charges du propriétaire forestier) dans la gestion de leur forêt respective. Pour rappel, chaque année, une partie des propriétaires certifiés depuis plus d'un an est soumise à un contrôle, effectué par le personnel habilité.

Ces contrôles sont donc historiques et illustrent le lancement réussi de la certification en Corse.



*Per assicurà a
prusperità di a
furesta, fate a scelta
di u legnu PEFC !*



> Les forêts des collectivités

Au 1^{er} juillet 2013, la surface certifiée des collectivités (hors CTC) s'élève à environ 5 300 ha, pour 6 communes certifiées.

La forêt territoriale couvre 51 100 ha répartis sur les deux départements – l'entièreté de cette surface est désormais certifiée.

Au total, ce sont donc 56 400 ha de forêt publique qui sont certifiées, soit un taux d'environ 38 % (en surface).

> Les forêts privées

Au 1^{er} juillet 2013, 6 propriétaires privés sont certifiés, pour une surface totale de 700 ha. Malheureusement, cela ne représente que 1% de la surface forestière privée.

> Les entreprises

Au 1^{er} juillet 2013, 5 entreprises régionales disposent d'une chaîne de contrôle valide. Les types d'activités pratiquées sont :

- Exploitants-scieurs
- Bois énergie
- Charpentier
- Négociants.

LES CHIFFRES DE LA CERTIFICATION CORSE

En 2012, la certification a fortement progressé en Corse.

Les entreprises s'engagent dans la démarche

De l'exploitation à la fabrication de produits finis, c'est toute une filière qui est désormais dans la capacité de répondre aux attentes des consommateurs et aux marchés publics exigeant une éco-responsabilité, grâce aux 5 entreprises actuellement certifiées.

Pour célébrer le premier anniversaire de ces certifications, PEFC Corsica a organisé le 14 février 2013 une visite de la Scierie Corse Développement à Santa-Maria-Siché, qui a regroupé une vingtaine d'invités et de journalistes des médias locaux.

Les propriétaires toujours plus nombreux

La certification de l'ensemble des forêts de la Collectivité territoriale de Corse a permis d'augmenter considérablement la surface certifiée insulaire, la faisant passer de 4 000 hectares à plus de 55 000 hectares. Cette hausse, symbole de l'engagement de la CTC dans le développement de la certification, et au-delà, de la filière forêt-bois en Corse, permettra de fournir les entreprises locales en bois certifiés.



OÙ RETROUVER CES CHIFFRES ?

La liste des entreprises munies d'une chaîne de contrôle et celle des propriétaires forestiers certifiées sont disponibles sur notre site web, rubrique « Qui est certifié ? ».



Promouvoir
la gestion durable
de la forêt

PEFC CORSICA
Mairie de CORTE

BP 24
20250 CORTE

Tél. : 04 95 36 90 44 – Fax : 04 83 07 59 72
contact@pefc-corsica.org

> www.pefc-corsica.org, www.pefc-france.org

Directeur de la publication : Daniel Luccioni
Rédaction : Marine Lovero
Crédits photographiques : J. Delpire, A. Gauthier, M. Lovero